

**MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
03 février 2026

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 11

Absents : 4

Procurations : 3

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération du Conseil
Municipal**

D.C.M N° 2-1

**Objet Tarification camping
municipal 2026**

L'an deux mille vingt-six et le douze février à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : Monsieur SANS Christian, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame AIMONE-CAT Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame SANDY Liliane, Madame AGUILA Cyrielle.

Absents excusés : Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame GRANGE Martine, Madame COURTOUX Cécile donne procuration à Monsieur DESHONS Frédéric.

Absente : Monsieur CELLIER Jérôme,

Monsieur ROQUEBERT Joël a été élu secrétaire de séance.

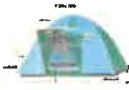
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal M que les tarifs du camping municipal avaient été modifiés par une délibération du 13 mars 2025 pour les longs séjours.

Il ajoute qu'il est maintenant nécessaire de réviser et de préciser les tarifs des courts séjours.

De plus, le camping étant désormais fermé pendant les 4 mois d'hiver, il est nécessaire de modifier le tarif mensuel du branchement électrique pour les longs séjours.

Monsieur le Maire propose une nouvelle tarification et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle tarification, applicable à compter du **1er mars 2026** :

.../...

TARIFS JOURNALIERS EMPLACEMENTS CARAVANES CAMPINGS CARS et MOBIL-HOMES (min. 5 nuits) Forfait nuitée 1 ou 2 personnes..... Personne supplémentaire..... Enfant – de 7 ans..... Branchement électrique.....			15 € 00 3 € 00 2 € 00 3 € 00
TARIFS MENSUELS EMPLACEMENTS TENTES Forfait nuitée emplacement..... Forfait au mois emplacement..... Campeur..... Forfait au mois campeur..... Enfant – de 7 ans..... Branchement électrique.....			4 € 00 30 € 00 3 € 50 35 € 00 2 € 00 3 € 00
LONGS SEJOURS – FORFAITS MENSUELS (Mobil-home-Caravane- Camping-car) Petit Mobil home 1 personne..... Grand mobil home 1 personne..... Personne supplémentaire..... Enfant – de 7 ans..... Branchement électrique : ▪ Caravane – Camping-car ▪ Mobil home.....			100 € 00 125 € 00 62 € 00 38 € 00 56 € 00 85 € 00
SUPPLEMENT CHIEN Tarif journalier..... Tarif mensuel			1 € 00 15 € 00

- OÙ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
- **ABROGE** la délibération du 13 mars 2025 relative aux tarifs du camping municipal ;
 - **ACCEPTE** à l'unanimité des membres les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus ;
 - **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du **01.03.2026** ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus



Boussens, le 12 février 2026

Le Maire, Christian SANS

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>